

## CONCLUSION

A partir de 1945, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, pour la première fois, avaient eu la possibilité d'élaborer une politique extérieure qui ne fût pas le seul fait des décisions de Londres; pour la première fois, donc, les deux Dominions océaniques nouèrent à cette époque des relations diplomatiques autonomes avec leurs partenaires régionaux. A ce titre, la première décennie pendant laquelle s'établirent ces liens, à savoir les années 1945 à 1954, fut éminemment déterminante. Les nouveaux rapports de force locaux, mouvants, autant que la persistance, au moins apparente, d'habitudes de vie très victoriennes en Australie et en Nouvelle-Zélande, et bien d'autres paradoxes encore, constituèrent des facteurs essentiels de la construction de cette diplomatie, qui, pour être comprise, exigeait que l'on s'intéressât un tant soit peu aux cadres et caractères du Pacifique. La France, puissance régionale s'il en était dans le Grand Océan, douloureusement présente sur ses rives en Indochine, présente encore en ses eaux avec la Nouvelle-Calédonie et les Etablissements d'Océanie, la France, membre permanent du Conseil de sécurité de l'O.N.U., et Etat essentiel en Europe continentale, la France, bien que prise dans les difficultés de l'après-guerre, devait, par essence, faire partie des premiers pays avec lesquels l'Australie et la Nouvelle-Zélande entretenirent des relations diplomatiques. Le contexte régional du Pacifique à cette époque ne pouvait cependant faire partie des centres d'intérêts principaux de Paris; pour ce motif en particulier, les relations franco-australiennes et franco-néo-zélandaises furent à la fois peu denses et tumultueuses.

Trois termes semble-t-il permettent le mieux de définir les caractères des rapports qu'eurent pendant ces dix années la France, d'une part, et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, d'autre part, formant quelque devise que rien ne renverserait: distance, méfiance, inconstance. Cette étrange triade en effet, dont chaque élément resta en permanence alimenté par les méfaits des deux autres, trouva des occasions de s'illustrer dans tous les domaines: relations commerciales, relations culturelles, et surtout conceptions géopolitiques, notamment, comme nous avons pu le constater. De ces trois termes, aucun n'était certes totalement supprimable; il eût cependant été possible d'en atténuer les effets. Rien, ou presque, ne fut pourtant fait. A force d'incompréhension, d'une part, entre les enfants fraîchement émancipés de la Grande-Bretagne et une France à la recherche d'elle-même, à force d'hésitations, d'autre part, ces relations virent leurs véritables enjeux disparaître au profit d'aspects plus secondaires. La seule consultation des Archives françaises ne peut nous permettre d'établir un juste diagnostic; le point de vue développé dans les Archives australiennes et néo-zélandaises nous a manqué; les erreurs des uns et des autres n'en ont pas été moins visibles. Surtout, le Quai d'Orsay est parfois resté sourd aux recommandations faites par ses diplomates. En France comme dans les Dominions, les craintes et les doutes, faute d'être combattus de quelque manière que ce fût, s'amplifièrent donc entre 1945 et 1955. Et ce fut sur ces bases fragiles que se bâtit ensuite, allant croissante en raison de l'importance prise par le Grand Océan, la collaboration entre la France et l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les réticences qui s'étaient manifestées, de part et d'autre, lorsque, dans l'immédiat après-guerre, s'étaient dessinés les premiers points de rencontre, devaient, quand les enjeux eurent plus d'ampleur, prendre la forme de véritables petits conflits larvés. Pas d'ambiguïté cependant: Paris, Canberra, et Wellington firent évidemment toujours partie du même camp; la lutte était d'un autre ordre. Dans la construction du système Pacifique, la France, largement possessionnée, décidée à ne pas céder une seule parcelle de son influence, laissa délibérément ses colonies isolées des archipels voisins; elle ne pouvait que sembler gênante aux Dominions, soucieux de la cohérence de leur réseau défensif, et surtout, en ce domaine, quoi qu'on en ait dit sur place, de plus en plus influencés par les volontés américaines.

Nous nous étions fixés pour objectif d'étudier les relations de la France avec ces deux Dominions dans une période en quelque sorte blanche, vierge *a priori* de tout thème de conflit entre les trois pays. Tout pourtant y porta. A plus forte raison, la politique française vis-à-vis des territoires d'Outre-Mer de la République, alors que les autres archipels de la région connaissaient la décolonisation, et surtout les essais nucléaires à Moruroa - bref: toute preuve, tout rappel des limites auxquelles étaient confrontées en l'exercice de leur puissance régionale l'Australie et la Nouvelle-Zélande - ne pouvaient qu'être l'objet de nouvelles batailles... Nous avons évoqué trois

termes pour définir la nature des relations franco-australiennes et franco-néo-zélandaises; un quatrième les sous-tend à l'évidence; la tranquillité des eaux du bien-nommé Océan Pacifique avait gardé intacte pour toute occasion la rivalité franco-britannique dont leur découverte avait déjà fait le lit. La dite rivalité, constitutive des équilibres locaux, avait trouvé dans l'inexpérience des Dominions les moyens de s'exprimer; elle devait trouver dans un certain immobilisme français (exacerbé par les circonstances et par le relais pris par les Etats-Unis) matière à se prolonger.